



Aide-mémoire réglementaire pour les producteurs

Documents à posséder par la ferme en vertu de la réglementation en vigueur :

- Registre d'épandage complet (engrais de synthèse et/ou organiques) ;
- Registre de pesticide complet

Informations générales requises pour le PAEF :

- Registre d'épandage d'engrais* (minéraux et organiques) incluant les quantités ou les doses précises appliquées ET/OU les reçus de tous les engrais appliqués avec la répartition des quantités par champs ;
- Registre de pesticide* avec les noms commerciaux et les quantités ou les doses précises appliquées ;
- Registre d'amas au champ* ;
- Registre de caractérisation* (hauteurs de fosse) et analyses correspondantes ;
- Rapport de cheptel (Valacta, ATQ, intégrateur) ;
- Ententes d'épandages en vigueur signées* ;
- Baux de location en vigueur signés* ;
- Plans de culture 2023 et 2024 (prévisionnel).

Optionnels :

- Cartes (fichiers électroniques) ou registre de rendement
- Coûts variables : intrants, séchage, ventes de grain/foin, etc.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour nous faire part de vos disponibilités pour la rencontre de suivi du PAEF, ou pour toute question.

* Modèles disponible auprès de votre conseiller.e